

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 26 février 2026

D01_26022026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 6 de la galerie des amphis sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, ORSINI-SAILLET Catherine, SEIDELIN Signe, BOURREL Romain, BRETON Jean, DE ROSNY Eve, DEPRET Christian, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, VALARCHER Olivier, NEVES Manuel, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, PETRON Emma, DANIEL Maeva, DECHENAUD Émile, GIRODE Amélie.

Membres représentés : VADCARD Lucile (procuration à DEPRET Christian), DEPAU Giovanni (procuration à VALARCHER Olivier), BAILE Henri (procuration à CHAACHOUA Hamid), CASTEBRUNET Hélène (procuration à GIROUD Séverine), CARNEL Jean-Stéphane (procuration à BOURREL Romain), HAMDI-SEBASTIANIS Myriam (procuration à CROSS Benjamin), RICHARD Louison (procuration à DECHENAUD Émile), HADEF Sofiane (procuration à WARIN Malo), VIRICEL Elise (procuration à BERIO Clémence), DUMON Astrid (procuration à GUIDETTI Malo).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant les bornes de l'année universitaire fixées au 31 août 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027 (fixées au 31 août 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027 (31 août 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme).

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 9 mars 2026.

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes



Serge SLAMA

Publié le : 9 mars 2026

Transmis au Rectorat le : 9 mars 2026

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.